

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LA RÉOLUTION 2025-01-19

AVIS est donné que lors de sa séance ordinaire du 27 janvier 2025 le conseil municipal de la Ville de Beloeil a adopté la résolution 2025-01-19.

Cette résolution a pour objet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI-2024-9119) afin de permettre la modification des marges, des aires de stationnement et de chargement et déchargement, des arbres requis, des zones tampons, des aires d'isolement et de la proportion de fenestrations sur une façade.

Cette résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire et s'applique à la zone H-202, laquelle est décrite approximativement comme suit :

La zone concernée est bordée approximativement au sud par la rue Lechasseur, à l'ouest par la rue Radisson, au nord par la limite des lots séparant le 625 et 631, rue Radisson et le 600 et 606, rue Boullé et à l'est par la rue Boullé.

Conséquemment à l'adoption de cette résolution, une assemblée publique de consultation sera tenue à la salle du conseil, au 240, rue Hertel, le lundi 24 février 2025, à 19 h 30. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou un membre du conseil désigné par elle, expliquera la teneur de cette résolution et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

La résolution peut être consultée sur le site Internet de la Ville, en cliquant sur le lien ci-dessous. Une copie peut également être obtenue sans frais en faisant la demande auprès de la Direction des affaires juridiques par téléphone au 450 467-2835, poste 2809 pendant les heures normales d'ouverture ou par courriel au greffe@beloeil.ca

Donné à Beloeil, ce 12 février 2025

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

Consulter la résolution 2025-01-19

Télécharger l'avis public